

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 MARS 2019

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 31
Pouvoirs : 5
Votants : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 26/02/2019

Le 04 mars 2019, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Hubert BONNET, Christine CIOLFI, Roger CHORIER (Remplace Marie Jeanne BEGUET), André COLLON (Remplace Christian BAISE), Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Michel DUROUSSIN (Remplace Brigitte COULON), Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Marie-Christine THEVENET (Remplace Raymond MOUSSY), Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Christian BAISE (Remplacé par André COLLON), Marie Jeanne BEGUET (Remplacée par Roger CHORIER), Noël CHEYNET (Pouvoir Jacky DUTRUC), Brigitte COULON (Remplacée par Michel DUROUSSIN), Bruno HENRY (Pouvoir Isabelle ACHARD), Yann GALLAY (Pouvoir Dominique DESFORGES), Béatrice GUERIN (Pouvoir Marc PECHOUX), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Claude TRASSARD), Raymond MOUSSY (Remplacé par Marie-Christine THEVENET), Chantal NOEL.

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Monique RONGEON (Ars sur Formans), Nathalie TISSERAND (Parcieux).

Secrétaire de séance : Dominique VIAL.

OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de plans des réseaux d'eaux pluviales sur la commune de Savigneux

M. Bernard REY, Vice-Président en charge de l'Assainissement informe le Conseil que l'une des exigences réglementaires issues des Directives Européennes et de l'arrêté du 21 Juillet 2015 est de réviser les Schémas Directeurs d'Assainissement des systèmes d'assainissement tous les 10 ans.

C'est pourquoi, la Communauté de communes Dombes Saône Vallée (CCDSV) doit lancer la réalisation du schéma directeur sur le système d'assainissement de la commune de Savigneux.

Cette prestation sera réalisée par un bureau d'études retenu suite à une procédure conforme au décret n° 2016-360 de mars 2016 sur les marchés publics.

La CCDSV est compétente en matière d'eaux usées. La commune de Savigneux est compétente en matière d'eaux pluviales.

Dans le marché correspondant, il a été prévu la possibilité de réaliser le repérage des réseaux et ouvrages annexes d'eaux pluviales et d'en établir un plan, et ce au profit de la commune de Savigneux.

La commune de Savigneux souhaite bénéficier de cette proposition de prestation d'études.

Il est donc proposé, dans le cadre de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985, dite loi MOP, de signer une convention de mandat entre la CCDSV et la commune par laquelle la mairie de Savigneux confie cette mission à la CCDSV. La convention précise les modalités de commande et de facturation et paiement des prestations.

Le montant de la prestation de repérage des eaux pluviales est estimé à 2 500 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le principe de réalisation de cette opération de repérage des réseaux d'eaux pluviales sous convention de mandat pour le compte de la commune de Savigneux ;
- **D'AUTORISER** le président à signer la convention de mandat correspondante et tout document nécessaire ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget correspondant en dépenses et recettes.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **15 MARS 2019**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20190304-2019C12-AS
Affichage le : **15 MARS 2019**

A Trévoux, le 04/03/2019

Le Président,
Bernard GRISON

